

EXPOSE DE M. VOUEL A LUXEMBOURG

LE 24.9.1980

Monsieur le Président du Gouvernement,

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Au nom de la Commission des Communautés européennes, je suis heureux de vous accueillir aujourd'hui à Luxembourg, et de continuer ainsi une longue tradition, puisque c'est ici-même qu'en 1964 le premier Congrès Acier a été organisé par la Haute Autorité du Charbon et de l'Acier. J'ai le ferme espoir que ce congrès, comme les précédents, ouvrira la voie à de nouveaux progrès importants dans le domaine de l'utilisation de l'acier. Ceci d'autant plus que vos travaux de cette année portent sur les relations entre deux secteurs clefs de l'économie de notre Communauté, mais aussi particulièrement sensibles en cette période de crise.

Un lien de taille unit déjà ces deux secteurs: dans nos pays, cinq à dix pourcents de la production d'acier vont au secteur de la construction, et la part de l'acier en tant que produit intermédiaire dans la construction est de 30 %. Je suis persuadé que vos travaux resserreront ce lien.

La Commission consacre depuis longtemps un intérêt constant et actif aux deux secteurs qui font l'objet de cette conférence.

Comment pourrait-il en être autrement pour le secteur de la Construction qui exerce traditionnellement un effet d'entraînement et un effet multiplicateur privilégié sur le développement de l'économie ? Ne s'agit-il pas là d'un secteur clef de toute économie, dont l'activité influence directement la production de multiples matériaux, et surtout l'acier ? Une baisse de régime dans la " Construction " est donc inévitablement ressentie par l'économie tout entière. Au surplus, le secteur de la construction est l'un des secteurs industriels les plus importants pour le marché du travail; près de 7 millions de travailleurs y sont occupés directement dans la Communauté !

Il n'est donc pas étonnant que la Commission s'efforce, par les moyens les plus divers dont elle dispose, à exercer une influence positive sur le développement de ce secteur. Elle le fait par l'élaboration de propositions de directive, ⁽¹⁾ par des analyses et par la participation à la réalisation de programmes de recherche et de mise en oeuvre concrets. De nombreux groupes de travail ont été mis en place pour s'occuper de ces problèmes qui s'étendent à des domaines aussi vastes que l'étude des perspectives de développement, celle d'économie d'énergie ou l'examen technique des produits et matériaux

(1) pour information: principalement directive "matériaux de construction", en discussion au Conseil.

utilisés par ce secteur, pour n'en citer que quelques uns. J'ajouterai seulement que la Commission ne se contente pourtant pas de s'occuper du développement du secteur de la construction par des moyens qui relèvent plus directement d'une politique industrielle, mais qu'elle apporte également une attention particulière à ce secteur dans le cadre de ses autres politiques, et notamment de celles en matière de crédit et de l'investissement ou de la politique régionale. En tout état de cause, si les moyens mis en oeuvre sont divers, l'optique est cohérente: il s'agit d'exercer les rôles d'initiative, d'harmonisation et de coordination de la Commission en vue d'un développement harmonieux et vigoureux de la construction, au sens large du terme, dans la Communauté.

J'en viens maintenant au secteur de l'acier qui est aujourd'hui l'objet de tant de préoccupations, et qui est à la recherche d'un nouveau souffle.

Personne ne peut reprocher à la Commission de ne pas avoir assumé ses responsabilités dès la manifestation de la crise. Son action, notamment dans le cadre du plan anti-crise, a été caractérisée par une double volonté: tout d'abord, la détermination de ne pas laisser s'effondrer ce secteur vital de l'économie de la Communauté. Ensuite, celle de lui rendre sa compétitivité dans le nouveau contexte

concurrentiel mondial, afin qu'au moment d'un redressement de l'économie occidentale, la sidérurgie communautaire puisse, dans un cadre de saine concurrence qui est le fondement économique de notre société, s'imposer efficacement.

La première action, par essence-même temporaire - ne s'agissait-il pas d'un ballon d'oxygène pour un malade qui devait guérir coûte que coûte ? - comportait trois volets :

- une protection temporaire de la Communauté à ses contours, en concertation avec nos partenaires commerciaux;
- la sauvegarde d'un niveau raisonnable des prix par des réglementations communautaires;
- une réduction coordonnée des capacités tout en sauvegardant un minimum vital de débouchés pour les différentes entreprises, par un système d'engagements volontaires de livraisons.

Mais cette respiration artificielle n'avait de sens qu'en fonction des efforts pour rendre au malade sa santé, son autonomie. Une mise en oeuvre déterminée de la politique de restructuration de l'industrie sidérurgique communautaire était un impératif absolu. Cette restructuration a fait des progrès, mais elle n'est pas pour autant arrivée à son terme.

Par ailleurs, la supposition que le malade, après sa guérison, pût vivre normalement, était fondée sur un espoir: celui du rétablissement d'un environnement sain, d'un relèvement de l'économie mondiale. Hélas, la concrétisation de cet espoir reste aléatoire à brève échéance, tous ici nous le savons.

Je ne peux dès lors pas vous cacher certaines préoccupations très sérieuses de la Commission. Il faut le dire franchement: du début de la crise à 1980, la sidérurgie communautaire a perdu 180.000 emplois ! Certes, certaines ressources communautaires, quoique très limitées, ont pu se conjuguer aux efforts sociaux nationaux pour limiter et soulager cette souffrance qu'est le chômage. Mais où ira l'emploi si une dépression supplémentaire de l'économie occidentale se produit ? Cette menace devrait en tout cas raffermir notre volonté de poursuivre, avec lucidité et détermination, nos efforts de restructuration inévitable, mais aussi de procéder avec persévérance à des réflexions de fond et des recherches comme celles qui font l'objet de ce congrès.

Si nous parvenons à atteindre cet objectif, une des conséquences directes en sera de toute évidence une demande accrue au bénéfice du secteur de l'Acier. Mais à notre époque critique il faudra encore que ce dernier fasse preuve, lui aussi, d'un effort d'innovation exceptionnel pour augmenter sa part dans les fournitures à la Construction. Pour cela, il lui faudra offrir des produits adaptés aux besoins, en faire connaître les qualités et les possibilités, en assurer la promotion. Il lui faudra aussi, et surtout, en assurer la compétitivité sous toutes ses formes. C'est ainsi, par exemple, que le sous-secteur des éléments préfabriqués constitue à coup sûr un champ d'action prometteur pour l'Acier.

Je suis donc optimiste "sous condition". Certes, il y a d'autres soupirants qui font la cour au secteur convoité de la Construction. En concurrence avec des produits de substitution, la sidérurgie doit donc offrir des produits adaptés au mieux aux exigences particulières les plus diverses du secteur de la Construction, qu'il s'agisse de la coexistence à la corrosion, de la facilité de montage et démontage, de l'économie d'énergie, et de beaucoup d'autres dont vous êtes certainement plus conscients que moi-même.

Ces considérations concernent toute la sidérurgie, du stade de l'élaboration de l'acier brut, jusqu'au stock de la production de produits finis.

Or, Monsieur le Président, à cet égard un certain optimisme peut être permis, si nous parvenons à faire les efforts nécessaires. Pour la Construction, d'abord, de nouveaux débouchés potentiels existent. Ils se présentent sur le marché intérieur, et surtout, dans les pays en voie d'industrialisation, dans les pays pouvant, grâce à leurs ressources en énergie ou d'autres matières premières, accroître considérablement leurs importations. Il convient que notre industrie soit présente sur ce vaste marché de biens d'équipement. Nous devons absolument tenir compte de ce déplacement géographique des courants industriels. Il s'agit d'une nouvelle distribution des cartes, et la Communauté doit rester autour de la table, sinon la partie se jouera sans elle !

Nous le savons tous: la lutte, déjà engagée, est sévère, car nous sommes là sur un terrain où la concurrence est accentuée par des différences durables au niveau du coût de certains facteurs de production comme la main-d'oeuvre et de la matière première. Pour compenser cela, nous disposons cependant d'atouts encourageants. Je suis, quant à moi, convaincu que si l'esprit d'entreprise, qui est si souvent prôné et qui est un des atouts traditionnels de notre société industrielle, reste - ou redevient - une réalité, nous ne devons pas avoir peur de ce défi. L'esprit d'initiative et d'innovation nous permettra d'assurer une présence significative sur la plupart des marchés d'avenir.

La Commission, quant à elle, ne manquera pas de vous soutenir dans vos efforts par tous les moyens en son pouvoir. Ainsi, par exemple, le budget attribué aux actions dont vous discuterez pendant ces deux jours et demi représente environ 20 % du budget annuel de recherches " Acier ", soit grosso modo 5 millions d'Ecus/an. En tout état de cause, la Commission ne manquera pas de formuler, sur base des résultats de vos travaux, de nouvelles propositions d'action.

Il me reste, Monsieur le Président, à souhaiter à votre Congrès le succès que méritent des travaux d'une importance aussi fondamentale.

Je ne terminerai cependant pas sans vous mettre à coeur un petit exercice qui, je crois, pourrait vous être à la fois utile et agréable: quand vous disposerez d'un instant de liberté, jetez-donc un coup d'oeil autour de vous; vous découvrirez ici, à Luxembourg, de magnifiques réalisations en Acier !